

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°53/2021

Nomenclature ACTE :  
*7.1 Décisions budgétaires*

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	10	13 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

**Etaient présents :** Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Emilie BERGONHE, Philippe PERCHE, Olivier PERRIER, Damien LESPINASSE et Josette DOURBIAS.

**Pouvoirs :**

Aurélié GILBERT donne pouvoir à Emilie BERGONHE  
André EMMENDOERFFER donne pouvoir à Stéphanie CUSIN-PANIT  
Nicole BUVIN donne pouvoir à Christian FOURNET

**Absents excusés :** Cheyenne GREAULT et Gilles JACQUET

Date de la convocation :  
8 novembre 2021

**Secrétaire de séance :** Christian FOURNET

Date d'affichage :

**APPROBATION DES DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES TOITURES  
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de réparation ou réfection de toiture sur les bâtiments suivants :

- Église Notre Dame,
- Ateliers municipaux,
- Espace Jacques Gaulme.

Elle présente quatre devis d'entreprises de couverture : Entreprise ROY Jérôme, SARL Tullio Sanvoisin, Entreprise Jérôme Couverture et Cисло Dominique.

Après examen des devis présentés et débat, le conseil municipal, décide, à 12 voix pour et 1 abstention, de retenir le devis de l'entreprise ROY Jérôme pour un montant de 10 095,00 € HT soit 12 114,00 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,  
Hérisson, le 23 novembre 2021

Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

